



Le Maire de Lézignan-Corbières

à

Maxime GUILLAUME
Président de DDCM
3, rue des Nobles
11200 FERRALS-DES-CORBIÈRES

Lézignan-Corbières, le 24 octobre 2023

Nos réf : GF/ST/2023-63

Affaire suivie par : Stéphane TRAYAUD, DGA.

Service : Affaires générales

Objet : Aménagement du cours de la République.

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier m'invitant à reconsidérer le projet que nous portons pour le cours de la République et ce afin de ne pas abattre de platanes.

Avec mon équipe municipale, nous pensons que rendre à nouveau le centre de Lézignan-Corbières attractif est une priorité. La tâche est immense, compte tenu de l'état dans lequel nous avons récupéré les espaces publics en 2020 et de la situation financière dont nous avons héritée.

Faute de compétence interne en matière de paysage et d'analyse sanitaire des végétaux, nous avons établi un cahier des charges assez ouvert pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre. Toutefois, il y était bien précisé qu'un projet conduisant au remplacement de certains arbres en place était à justifier et, le cas échéant, qu'une compensation s'imposait.

Sur les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France que nous avons associé dès le lancement de l'opération et pour afficher notre attachement au traitement des conséquences du réchauffement climatique par la végétalisation des espaces publics (traitement des îlots de chaleurs), nous avons imposé que le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre soit un paysagiste-concepteur.

Il s'avère que l'équipe retenue après consultation sur esquisse compte parmi ses membres deux paysagistes-concepteurs. Pour remettre leur proposition, ces derniers se sont appuyés sur un diagnostic de solidité et sanitaire des platanes présents dans l'emprise de l'aménagement, diagnostic que nous avons fait réaliser par l'entreprise spécialisée SMDA dont le siège est à Trappes dans les Yvelines.

Je vous informe également que nous avons mentionné dans le cahier des charges que l'équipe de maîtrise d'œuvre devrait concevoir sa proposition d'aménagement en s'inspirant de la théorie du « génie du lieux » et en argumentant ses choix sur la base d'une recherche documentaire ; nous avons ainsi découvert que les alignements d'arbres du cours de la République furent autrefois composés d'ormes et non de platanes comme aujourd'hui.

Toujours est-il que le projet proposé par la maîtrise d'œuvre maintient au stade de l'avant-projet le remplacement des platanes dont la pérennité est compromise ou dont l'espérance de vie est inférieure à celle de l'aménagement. Si leur remplacement est prévu par des micocouliers, le projet augmente par ailleurs très sensiblement le nombre d'arbres plantés sur le site et la surface végétalisée.

Compte tenu des capacités financières de la commune et des investissements à réaliser, il n'est pas envisageable d'imaginer que cette opération estimée à 2 000 000 € n'ait une durée de vie que de quelques courtes années.

Par ailleurs, dans un avenir proche, un permis d'aménager sera déposé et toutes les déclarations légales et réglementaires seront bien évidemment respectées.

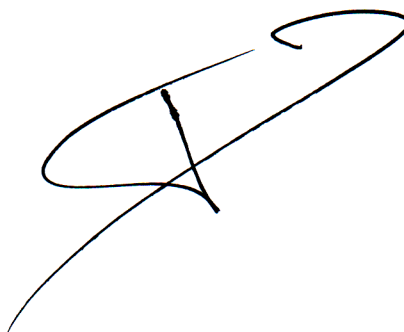
Je m'étonne cependant que ce même encouragement à reconsidérer ce projet n'ait pas été fait à l'équipe municipale précédente qui, pour aménager la place Cabrié, a détruit des mûriers platanes sains, sans diagnostic sanitaire, sans la moindre compensation et ce, postérieurement à la loi n°2016-1087 du 8 août 2016

Je m'étonne aussi que la municipalité de l'époque n'ait pas été saisie quand cette dernière, entre 2008 et 2016, a supprimé purement et simplement six platanes sur le square Marcelin Albert pour y aménager du stationnement.

L'intérêt, le bien-être des Audois de ce territoire qui s'étend bien au-delà des limites communales de Léznigan-Corbières sont les seuls moteurs qui animent mon équipe.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Gérard FORCADA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard Forcada', written in a cursive style with a large loop at the end.